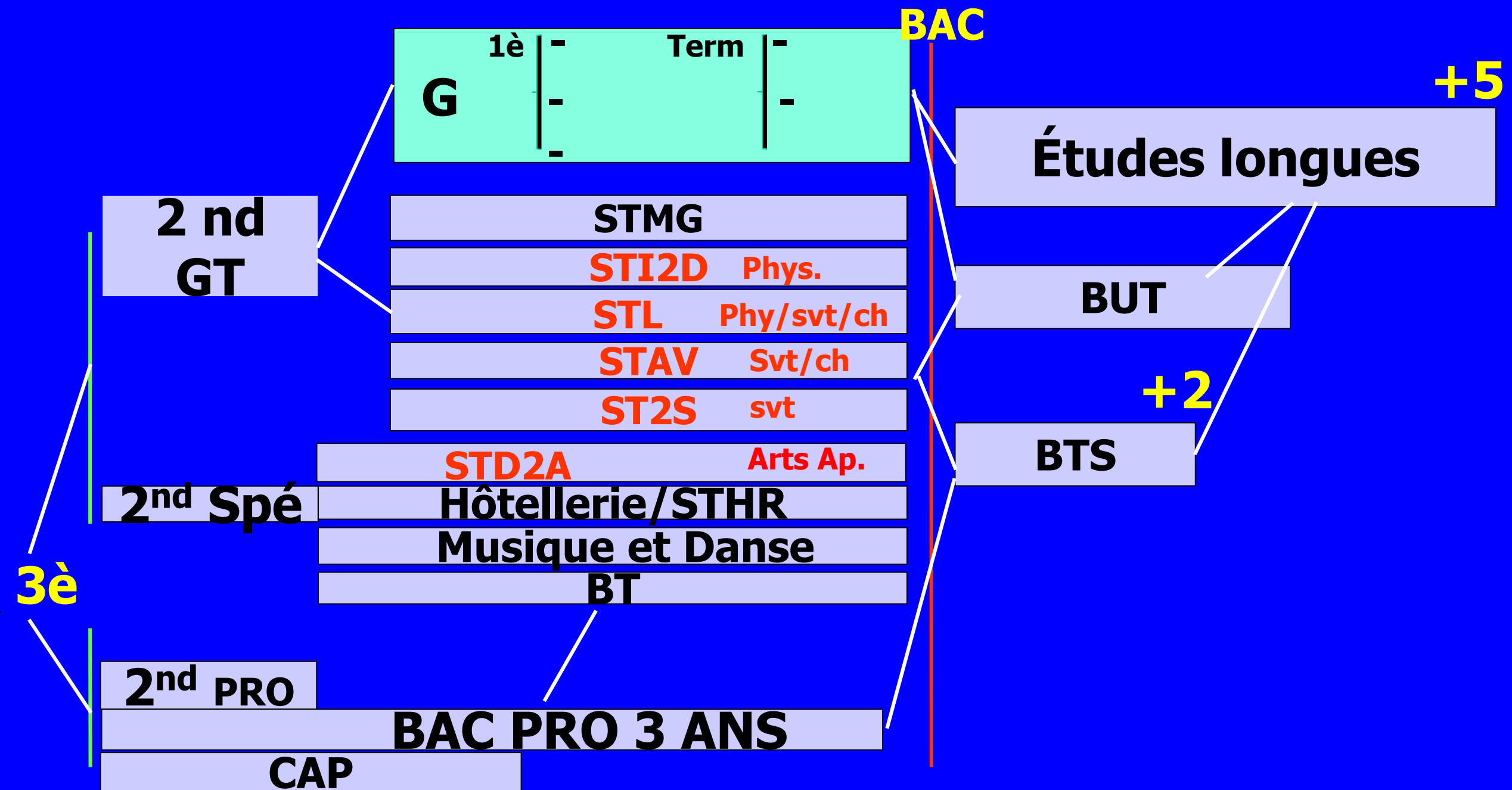


LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA  
3ème

# Les voies d'orientation après la 3<sup>ème</sup>:



# La voie professionnelle

# L'offre de formation dans la voie professionnelle dans les lycées du district

## GOURDOU LESEURRE - La Varenne

- Bac pro Métiers de l'électricité et environnements connectés
- Bac pro Systèmes numériques
- Bac pro Maintenance des équipements industriels
- Bac pro Etude et définition de produits industriels
- CAP Electricien

## CONDORCET- La Varenne

- Bac pro Accueil (relation clients et usagers)
- Bac pro Gestion Administration

## MANSART– La Varenne

- Bac pro Technicien constructeur bois
- Bac pro Technicien de fabrication bois
- Bac pro Technicien menuisier –agenceur
- CAP Menuisier CAP Charpentier Bois

# Affectation dans la voie professionnelle

- ✓ l'affectation est académique
- ✓ l'affectation dépend d'un barème composé :
  - des résultats scolaires et compétences validées dans le livret scolaire unique
  - des coefficients nationaux attribués aux disciplines selon les spécialités professionnelles
  - de bonifications éventuelles (selon avis des commissions départementales ou académiques)

# Attention aux bac Professionnels suivants :

- Métiers de la sécurité, au Lycée François Arago à Villeneuve Saint Georges :
  - s'inscrire à la **réunion d'information (Le jeudi 9 mars 2023)**.
  - Un **dossier** de candidature sera à envoyer (**Date limite d'envoi le mercredi 24 mars**). Dossier déjà disponible sur le site du Lycée.
- Métiers de l'aéronautique, au Lycée Aristide Briand, Le Blanc Mesnil :
  - Un **dossier** de candidature sera à envoyer (**date à venir/avant le 1<sup>er</sup> avril l'an dernier**).

# La voie générale et technologique

# L'affectation en 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique

## 1.1.1. Principes généraux

La **domiciliation** d'un des représentants légaux de l'élève dans le secteur de recrutement constitue le **principe de base de l'affectation en lycée**. L'élève domicilié dans la zone géographique du lycée concerné est prioritaire pour l'affectation en 2<sup>nde</sup> GT dans ce lycée.

La domiciliation des représentants légaux permet le déclenchement d'un bonus lié au vœu géographique (code zone géographique saisi dans Affelnet-Lycée) après vérification de l'adresse de l'élève.

D'autres critères interviennent pour l'affectation en 2<sup>nde</sup> GT sur le lycée de la zone géographique de résidence :

- la continuité pédagogique avec le collège d'origine
- le statut d'élève boursier
- les évaluations ou les résultats scolaires de l'élève

Après **vérification préalable des adresses des représentants légaux de chaque élève**, l'établissement d'origine saisit **obligatoirement** le code de la zone géographique de l'élève correspondant. Un seul code de zone géographique est à renseigner par élève. (cf. fiche 19)



# Sectorisation dans le district

(quand le responsable légal réside sur la zone géographique du collège)

	Lycée Mansart	Lycée d'Arsonval	Lycée M. Berthelot	Lycée Condorcet	Lycée L. Michel
Collège Rabelais	✓	✓	✓		
Collège Ronsard	✓	✓	✓		
<u>Collège Le Parc</u>	✓	✓	✓		
Collège Louis Blanc	✓			✓	
Collège Pissarro	✓			✓	
Collège Charcot	✓	✓	✓		✓
Collège Jules Ferry	✓	✓	✓		✓

ZONES DE DESSERTE DES LYCEES POUR L'ENTREE EN SECONDE GT RENTREE 2019 / DSDEN 94

# Affectation en dehors de la zone géographique de recrutement

Les représentants légaux ont la possibilité de formuler des vœux en dehors de la zone géographique de recrutement, à condition de faire figurer, parmi les vœux, le ou les lycées de secteur.

## **1.2.1. Dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire** (cf. fiche 11)

Les représentants légaux qui souhaitent demander une affectation hors de la zone géographique de résidence peuvent faire une demande d'assouplissement de la carte scolaire.

Les demandes de dérogation ne peuvent porter que sur le **vœu n°1 en 2<sup>nde</sup> GT**

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements après l'affectation des élèves du secteur, en fonction des **critères de priorité** selon l'ordre suivants :

- 1 les élèves en situation de handicap
- 2 les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3 les boursiers au mérite / les boursiers sociaux
- 4 les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité, à la rentrée suivante
- 5 les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
- 6 les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier : une attention est portée à la continuité d'un parcours démarré au collège

Lorsque plusieurs motifs peuvent être invoqués, **un seul dossier** doit être constitué. Dans ce cas, seul le motif correspondant à l'ordre de priorité le plus élevé est étudié dans le cadre de la recevabilité de la demande.

# ► La 2<sup>de</sup> générale et technologique :

## Enseignements communs

- Français ► 4 h
- Histoire-géo ► 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ► 5 h 30
- Sciences économiques et sociales ► 1 h 30
- Maths ► 4 h
- Physique-chimie ► 3 h
- SVT – Sciences de la vie et de la terre ► 1 h 30
- EPS – Éducation physique et sportive ► 2 h
- EMC – Enseignement moral et civique ► 18 h/an
- Sciences numériques et technologie ► 1 h 30
- Accompagnement personnalisé 2h (Maths/Français)
- Accompagnement au choix de l'orientation
- Heures de vie de classe

## Enseignements optionnels

### ↘ 1 enseignement général, au choix

- Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, danse, théâtre ► 3 h
- Arts du cirque ► 6 h
- LVC étrangère ou régionale ► 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin\* ► 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec\* ► 3 h
- Éducation physique et sportive ► 3 h
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, en lycée agricole) ► 3 h

### ↘ 1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion ► 1 h 30
- Biotechnologies ► 1 h 30
- Création et culture - design) ► 6h
- Création et innovation technologique ► 1 h 30
- Sciences de l'ingénieur ► 1 h 30
- Sciences de laboratoire ► 1 h 30
- Santé et social ► 1 h 30
- Atelier artistique ► 72 h annuelles

## Particularité 1) sections européennes sur le district :

- - Section européenne **Anglais** : Condorcet et D'Arsonval
- - Section européenne **Italien** : Condorcet

Le lycée Condorcet peut être demandé en dérogation.

La section Européenne souhaitée ne peut être demandée qu'après les procédures d'affectation, et lors des inscriptions, avec un bon dossier scolaire.

Particularité 2) Section binationale Italien au Lycée Berthelot ET **Espagnol** au lycée International de Noisy-le-Grand (**Les dossiers sont à envoyer avant le 10 février**)

## Particularité 3) Sections internationales

Lycée International de l'Est Parisien, Noisy le Grand  
(Américaine, Brésilienne, Arabe, Chinoise)

Lycée Evariste Galois, Noisy le Grand (Britannique)

Lycée Edouard Branly, Nogent sur Marne (Britannique)

Nouveau Lycée de Vincennes (Britannique)

les dossiers en 2de section internationale **devaient être transmis aux établissements d'accueil par les familles au plus tard le 17 janvier 2023** (cachet de la poste faisant foi).

# Le Bac Général :

## Enseignements **COMMUNS**

	Première	Terminale
<b>FRANÇAIS / PHILOSOPHIE</b>	<b>4 h / -</b>	<b>- / 4 h</b>
<b>HISTOIRE GÉOGRAPHIE</b>	<b>3 h</b>	<b>3 h</b>
<b>ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE</b>	<b>0 h 30</b>	<b>0 h 30</b>
<b>LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B</b>	<b>4 h 30</b>	<b>4 h</b>
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b>	<b>2 h</b>	<b>2 h</b>
<b>ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE</b>	<b>2 h</b>	<b>2 h</b>
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

**NB :** A partir de la rentrée 2023 les élèves de bac général n'ayant pas l'enseignement de spécialité mathématiques, auront obligatoirement 1h30 de maths dans le tronc commun.

# Enseignements **de spécialité**

	Première	Terminale	<b>TOTAL</b> horaire élève par semaine	
ARTS	• 4 h •	• 6 h •	<b>Première : 28 h Terminale : 27 h 30</b>	
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	• 4 h •	• 6 h •		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	• 4 h •	• 6 h •		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	• 4 h •	• 6 h •		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	• 4 h •	• 6 h •		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	• 4 h •	• 6 h •		
MATHÉMATIQUES	• 4 h •	• 6 h •		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	• 4 h •	• 6 h •		
PHYSIQUE CHIMIE	• 4 h •	• 6 h •		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	• 4 h •	• 6 h •		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	• 4 h •	• 6 h ** •		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	• 4 h •	• 6 h •		
	<b>12 h</b>	<b>12 h</b>		

## Les enseignements de spécialité (1<sup>è</sup> & Ter.) sur les lycées de Saint Maur :

	Lyc. Berthelot	Lyc. D'Arsonval	Lyc. Condorcet	Lyc. Mansart
Arts Musique/Théâtre		X		
H.G. , Géopolitique	X	X	X	X
Humanité, litté., philo	X	X	X	
Langues étrangères	X	X		X
Maths	X	X	X	X
Numérique et Informatique	X			
Physique chimie	X	X	X	X
SVT	X	X	X	X
Sciences de l'ingénieur		X		X
Economie	X	X	X	X



# L'offre de formation dans la voie technologique dans le district

	Bac STMG	Bac STI2D	Bac STL	Bac ST2S	Bac STD2A > 3 <sup>e</sup>	Bac STHR > 3 <sup>e</sup>
Lycée M. Berthelot	<input checked="" type="checkbox"/> Market.					
Lycée Condorcet	<input checked="" type="checkbox"/> Gestion Market. Res.Hum.					
Lycée Mansart	<input checked="" type="checkbox"/> Market.	<input checked="" type="checkbox"/> Archi.			<input checked="" type="checkbox"/>	
Lycée d'Arsonval			<input checked="" type="checkbox"/>			
Lycée hors district				Lycée L.Michel Champigny		Lycée Montaleau Sucy

## Adresses utiles :

- [oriane.info](http://oriane.info) : Mon guide post-3ème Académie de Créteil : Listes des enseignements dans l'académie de Créteil.
- <https://www.education.gouv.fr/programmes> : Programmes des enseignements (y compris spécialités de 1<sup>ère</sup> et Ter).
- [onisep.fr](http://onisep.fr) : Fiches métiers, Formations, Adresses en France.
- [orientation.ac-creteil.fr](http://orientation.ac-creteil.fr) : Page du Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO). Accès divers, textes de références.
- [Vademecum et fiches techniques](#) (en cours d'actualisation)  
SAIO Créteil ([ac-creteil.fr](http://ac-creteil.fr))